

> info Sipperec

Nouvelles modalités des raccordements au réseau de distribution d'électricité : une nouvelle charge financière estimée à 17 millions d'euros pour les collectivités du SIPPAREC, sur la base des chiffres 2007.

Les collectivités en charge de l'urbanisme vont être mises à contribution pour financer les extensions du réseau de distribution électrique, en application de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Cette réforme met à la charge des collectivités 60% du coût d'extension des réseaux électriques. Il en résulte un transfert de charges au détriment des budgets communaux et intercommunaux. L'enjeu est de taille pour les 80 communes du Sipperec, il est estimé à 17 millions d'euros.

Côté organisation, c'est aussi un gros bouleversement pour les services urbanisme. Le petit-déjeuner organisé le 2 décembre dernier en présence de représentants de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), d'ERDF Ile-de-France, du syndicat d'électricité de la Vendée a permis aux participants de découvrir les nouvelles règles et d'en mesurer tous les enjeux. À l'issue il a été décidé de créer un groupe de travail avec les communes adhérentes. Son rôle : étudier les conditions d'une collaboration entre les services du Sipperec et les services des collectivités en charge de l'urbanisme pour garantir une instruction rapide des demandes et un juste prix sur le financement restant à la charge de la collectivité. Le Comité du 18 décembre a délibéré pour permettre aux collectivités qui le souhaitent de bénéficier, au travers d'une convention de mise à disposition, d'une partie des services du SIPPAREC pour les besoins de la mise en œuvre de ces nouvelles procédures.

La Présidente a alerté le Président de l'AMF, Monsieur Jacques Pelissard, sur les conséquences du décret actuel pour les finances des villes et sur le projet de loi Grenelle II qui comporte une disposition amplifiant le transfert de charges vers les collectivités.

Télécharger les présentations du petit déjeuner sur l'espace adhérent du site www.sipperec.fr.

Contact : **Thierry Perret** - tperret@sipperec.fr - 01 44 74 83 96

Prochain petit déjeuner : mardi 31 mars à 8h30. Inscription : vgermain@sipperec.fr

Remise en cause unilatérale par EDF-ERDF de l'éligibilité des travaux d'éclairage public au fonds de partenariat : un enjeu annuel de 3,5 millions d'euros pour les communes adhérentes.

Les villes sont sollicitées pour s'associer à la motion du Conseil syndical contre cette position du concessionnaire.

Dans le contexte financier difficile que connaissent de nombreuses collectivités, toute réduction supplémentaire des ressources d'investissement est de nature à aggraver la situation des communes. Le Comité du 18 décembre a voté à l'unanimité une motion suite à la décision unilatérale d'EDF et ERDF de ne plus financer les travaux d'éclairage public sur le fonds de partenariat associé à la convention de concession. Pourtant, les travaux sur l'éclairage public contribuent à une meilleure

maîtrise de l'énergie et à réduire les coûts de renforcement du réseau de distribution.

Si le Comité a pris note de la non remise en cause par EDF et ERDF du montant des engagements financiers prévus dans la convention de partenariat, il rejette toute modification unilatérale de la convention de partenariat et exige le maintien des règles décidées en commun jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.

Un courrier a été adressé le 26 janvier à l'ensemble des maires pour que les communes adhérentes s'associent à la motion votée par le Comité syndica. L'ensemble des documents téléchargeable sur la partie extranet du site www.sipperec.fr

rubrique électricité - dossier subventions.

Contact : **Catherine Dumas**

cdumas@sipperec.fr - 01 44 74 32 09

Augmentation du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité : le SIPPAREC prend position

Le prix de l'électricité payé par chaque consommateur dépend à 46% du Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité distribution et transport (TURPE) et du prix de la fourniture. La Commission de Régulation de l'Électricité (CRE) a transmis fin octobre sa proposition d'augmentation de 10% du TURPE aux pouvoirs publics pour la période 2009-2011. Rappelons que le Président d'ERDF avait demandé une augmentation de 15% pour l'utilisation du réseau de distribution. Dans une tribune parue dans le journal économique « La Tribune » du 9 décembre 2008 et dans « La Gazette des Communes » du 19 janvier 2009, le Bureau du SIPPAREC suggère une autre voie sous la haute autorité de la CRE, garante des grands équilibres, pour maîtriser l'augmentation du prix de l'électricité tout en s'assurant du niveau des investissements sur le réseau et améliorer la qualité : qu'ERDF présente aux autorités organisatrices des comptes de concession transparents et que des indicateurs de performance soient suivis régulièrement. Le niveau de la concession est le niveau pertinent pour programmer, définir, hiérarchiser les investissements et suivre ces indicateurs de performance.

Le 22 décembre, le gouvernement a refusé l'augmentation proposée par la CRE, réclamant une nouvelle proposition pour le 31 mars prochain, souhaitant entre autre une modulation des tarifs en fonction de l'horosaisonnalité. À suivre...

Remise à plat des tarifs de l'électricité : la Commission Champsaur a jusqu'au printemps pour remettre ses propositions au gouvernement

Le 4 novembre dernier, le gouvernement a mis en place une commission dont l'objectif est de remettre à plat d'ici le printemps prochain les tarifs d'électricité et définir de nouvelles grilles tarifaires. Présidée par Paul Champsaur, elle est composée de parlementaires et d'experts. .../...

Cette commission sera chargée d'étudier les mesures susceptibles de permettre à la France « de bénéficier d'un secteur électrique protecteur des intérêts des consommateurs, incitatif en matière d'investissement et s'inscrivant dans un marché de l'électricité européen ».

Aujourd'hui, pour de nombreux consommateurs, il est difficile de s'y retrouver avec des prix régulés d'un côté et de l'autre des prix de marché, avec d'une part, des dispositifs transitoires et d'autre part, des dispositifs pérennes. Quant à la réversibilité des tarifs de l'électricité, qui permet aux particuliers de revenir aux tarifs régulés, elle arrive à échéance en 2010 ainsi que le tarif réglementé d'ajustement du marché (TARTAM) pour les entreprises. La commission européenne a déjà lancé deux procédures à l'encontre de la France, considérant que ces tarifs réglementés auraient favorisé les entreprises françaises et vient d'engager fin décembre une procédure d'infraction contre EDF pour soupçon d'abus de position dominante, concernant des contrats conclus avec de grands industriels. Le SIPPAREC, soucieux du maintien des tarifs régulés à un niveau acceptable par tous, suit avec attention les travaux de la commission Champsaur.

Nanterre, primée pour son implication dans le photovoltaïque

Selon une étude d'Enerplan, en 2040, le photovoltaïque pourrait représenter entre 20 et 28 % de la production mondiale d'électricité. Les collectivités locales se trouvent doublement impliquées dans le développement de cette nouvelle énergie. D'une part, à travers l'information voire l'incitation financière auprès des particuliers ou les entreprises et d'autre part, en tant que productrice elles mêmes d'électricité car la surface de toitures de leurs bâtiments publics offre de nombreuses opportunités.

Sur le territoire du Sipperec, les premières réalisations, dans le cadre de la compétence optionnelle énergies renouvelables, ont vu le jour en 2008 : installation d'un générateur photovoltaïque d'une puissance de 24,2 KWC en surimposition de la toiture du groupe scolaire Coppée Lamartine à Villemomble ; à Nanterre, intégration en façade de l'école Jules Ferry d'un générateur d'une puissance de 12,45 KWC et intégration en toiture et d'un générateur d'une puissance de 27 KWC sur l'école Paul Langevin. Pour cette dernière réalisation, la ville de Nanterre a reçu, dans le cadre du Grand prix de l'environnement, le Premier prix dans la catégorie « Energie ». Avec 210 mètres carrés, ce projet réalisé en co-maîtrise d'ouvrage avec le Sipperec est l'un des plus importants ouvrages municipaux de production d'électricité à partir du solaire en région Ile-de-France.

Contact : Erwan Cornen

ecornen@sipperec.fr - 01 44 74 85 68

GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Achat de 390 certificats verts par la commune de l'Haÿ-les-Roses

Le certificat vert est l'outil de référence qui atteste qu'une quantité d'électricité d'exactly 1 Méga Watt heure (1.000 kWh) a bien été produite à partir d'une centrale exploitant des énergies renouvelables (ENR) et injectée sur le réseau européen. Tout adhérent au groupement de commandes peut utiliser le marché attribué au groupement d'entreprises Watt Value/Boralex Réinvestissement, intégrer ainsi une part d'électricité « verte » dans sa consommation et soutenir la filière puisque sur chaque mégawatt heure vert acheté 2,50 euros sont réinvestis au profit des énergies renouvelables.

Chaque membre est enfin libre de fixer, pour une période choisie, l'objectif qu'il souhaite atteindre et le rythme auquel il prévoit de faire progresser le pourcentage d'électricité d'origine renouvelable dans sa consommation. C'est ce qu'a fait la commune de l'Haÿ-les-Roses en achetant 390 certificats verts. Rappelons que l'acquisition de certificats verts s'inscrit dans les contrats établis dans le cadre des tarifs réglementés d'électricité ; elle se fait donc sans changer de fournisseur et sans contraintes techniques.

Contact : Christian Poncelet

cponcelet@sipperec.fr - 01 44 74 32 07

Diagnostics de performance énergétiques (DPE) pour les bâtiments publics : les adhérents du groupement de commandes vont pouvoir passer commande

104 adhérents ont rejoint le Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et les services associés. Pour répondre aux nouvelles problématiques que sont la Maîtrise de l'Energie, le Développement Durable et l'Efficacité Énergétique, le Groupement de commandes est actuellement engagé sur 3 axes :

- **le suivi et la maîtrise des consommations et des coûts** à travers un outil de suivi et d'analyse qui évoluera à partir du premier semestre 2009 vers un portail internet accessible aux adhérents, leur permettant de suivre et d'analyser leurs consommations.
- **le développement de la consommation de l'électricité provenant de sources d'origine renouvelable** à travers l'achat de certificats verts (voir ci-dessus).

- **les diagnostics de performance énergétiques (DPE)**. Depuis le 2 janvier 2008, le diagnostic de performance énergétique (DPE) de certains bâtiments publics doit être affiché dans le hall d'accueil du bâtiment (Décret n° 2007-363 du 19 mars et Arrêté du 7 décembre 2007). Pour faciliter les démarches des adhérents au groupement, le SIPPAREC met en place un marché à bons de commandes pour permettre d'établir des diagnostics de performance énergétique dont l'exécution sera laissée à la décision des membres du groupement électricité.

Contact : Christian Poncelet

cponcelet@sipperec.fr - 01 44 74 32 07

Un petit déjeuner d'information sera organisé le jeudi 5 février à 9h salle de la mutuelle de la RATP pour faire le point de ces différents marchés.

Inscription : vgermain@sipperec.fr

Session 2009 « Formation économie d'énergie dans l'habitat et droits sociaux en matière d'électricité » pour les travailleurs sociaux

Comme chaque année, le Sipperec intervient avec l'ADEME Ile de France, les pôles solidarités d'EDF et de GDF au CNFPT Petite Couronne afin de proposer une session de formation intitulée « Comprendre les besoins et la demande d'énergie des familles, connaître les enjeux de l'ouverture des marchés et les droits d'accès à l'énergie » dispensée auprès des travailleurs sociaux des collectivités qui doivent gérer les difficultés de paiement de familles concernant les factures d'électricité.

Les prochaines sessions auront lieu les **1, 2, 3 avril** ainsi que les **19, 20 et 21 octobre 2009**.

Les inscriptions se font auprès de la délégation première couronne d'Ile de France du CNFPT 145 rue Jean Lolive 93695 PANTIN cedex.

Directeur de la publication : **C. Peyge**

Comité de rédaction : **C. Dumas, V.A. Germain**

Conception/Réalisation : **Parimage**

SIPPAREC Tour Gamma B
193-197, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90

